

Le Rabbin Haïm TORJMAN

SIDRA CHEMINI

Un des thèmes majeurs de cette sidra est, sans aucun doute, celui de la cacherout, celui qui traite des lois alimentaires. Certains peuvent croire que ces règles nous ont été données afin d'assurer une hygiène de vie mais cette considération réduirait la Torah à un livre de médecine ou de diététique, or il en est tout autrement.

La torah, en aucun moment, n'évoque cette raison car, en fait, les règles alimentaires sont des principes que l'on appelle des 'Houkim, des lois qui dépassent l'entendement humain. Le souci primordial de la Torah est de maintenir avant toute chose, certes l'équilibre sanitaire de l'individu, mais le texte, en l'occurrence, n'évoque, dans ce cas précis, que la santé de l'âme. En effet, leurs consommations souillent et contaminent spirituellement notre Nechama, notre âme.

Le Créateur nous parle de notion de pureté et d'impureté, plus encore, elles causent une obstruction de la pensée, entendez une incapacité à percevoir, à être sensible au message de la Torah : « Ne vous souillez pas par elles, vous en contacteriez la souillure » (Vaykra 11,43). Ainsi, par exemple, le Talmud rapporte que Elisha Ben Abouya s'est dévoyé parce que, entre autres, sa mère, lors de sa grossesse a mangé des aliments interdits. Nous souhaitons souligner cet enseignement par ce texte talmudique dans Yoma 82,b. Il y avait une femme enceinte qui le jour de Kippour avait senti l'odeur d'un plat. On est venu demander à Rabbi que devons-nous faire dans une telle situation. Le Maître de répondre « Souffler lui dans l'oreille que c'est Kippour ». On partit le lui dire et son envie passa. On a évoqué, alors, le verset de Jérémie (ch.1,1) : « Avant de t'avoir créé dans les entrailles, je t'ai connu ». Et l'enfant qui est né a été le célèbre Rabbi Yohanan.

Le texte continue et rapporte un autre cas où l'on est venu poser la même question à Rabbi 'Hanina ; le Maître a eu la même réponse. Cependant, cette mère n'a pas pu calmer son envie et l'on a dit à son sujet : les impies deviennent étrangers (à l'égard de D.) depuis la matrice. L'enfant qui est né a été Chabtaï qui avait le monopole des fruits.

Ainsi, comme l'enseigne Nahmanide et d'autres commentateurs, la nourriture exerce une influence sur le caractère et sur le tempérament de l'homme. Alexis CARREL n'a-t-il pas dit ? : « Notre structure et les caractères de notre activité dépendent aussi du choix que nous faisons d'une certaine classe d'aliment, nos aptitudes et notre destinée dépendent, dans une mesure importante, de la nature des substances chimiques qui servent à la synthèse de nos tissus ; il est possible de donner artificiellement certains caractères aux êtres humains comme aux animaux en les soumettant, dès leur jeune âge, à une alimentation appropriée ».

Permettez-moi de partager avec vous, cette fameuse anecdote que le Ben Ich Haï nous rapporte. Deux associés sont en mer avec leurs marchandises, le bateau dans lequel ils se trouvent, est pris dans une violente tempête. Le mât se brise, le navire sombre dans l'océan. Les deux marchands ont réussi à s'accrocher au mât, les vagues les portent jusqu'au rivage et là, ils perdent connaissance. Les pêcheurs, après les avoir réanimés leur posent des questions en espagnol, langue qu'ils ne connaissent pas. Sachant que les lois scélérates de l'inquisition les mèneraient au bûcher, ils cachent leur identité et déclarent qu'ils sont des marchands

italiens dont le bateau a fait naufrage. On les conduit au village, chacun trouve une famille d'accueil le temps de retrouver des forces. La première famille lui propose un repas de viande et affirme qu'il est épuisé et ne peut rien avaler ; à son réveil, la faim le tenaille, on lui présente un plat, il se dit alors : je ne vais, tout de même, pas manger teref. Le pêcheur, surpris de ne pas le voir dévorer son plat, lui demande : tu es juif ? N'aie crainte, je le suis aussi, je suis un marrane. Pour le rassurer, il sort une paire de tefilin, s'entretient avec lui de la Torah et des mitsvoth. Le lendemain, il rencontre son associé qui semble défait et lui demande pourquoi est-il si triste. Je n'ai pas pu mettre mes tefilin et j'ai mangé teref. L'autre lui dit alors : moi j'ai atterri chez des marranes.

Arrivé à leur destination, il va voir son Rav et lui demande pourquoi je n'ai pas pu mériter de manger cacher comme mon ami ? Le Rav lui répond alors : es-tu sûr d'avoir toujours fait attention à manger cacher ? Après quelques secondes de réflexion, il répond à vrai dire lorsque j'étais adolescent, je suis entré dans une auberge où l'on m'a servi du vin, cette boisson a fait son effet et à la fin j'ai consommé de la viande teref. J'ai dormi un jour et une nuit, je n'ai donc pas pu faire ma tefila et mettre mes tefilin. Tu vois, les jugements de D. sont vérité, ils trouvent leur équation dans leur totalité, si une fois tu as transgressé D. n'a pas jugé nécessaire d'opérer un miracle pour te sauver, par contre, ton associé a toujours été scrupuleux. Le créateur préserve les pas de ses dévots.

Cher lecteur, n'oublions pas qu'au départ de la création D. n'a donné qu'une seule injonction à l'homme celle de faire attention de ne pas consommer de l'arbre de la connaissance. Cette transgression a causé les 39 malédictions qui ont été données : dix à l'homme, dix à la femme, dix au serpent et neuf à la terre.

Nous souhaitons dire, en guise de conclusion, cet enseignement du sefer Hakhinoukh, à savoir que « quiconque fait preuve de bon sens sait que le Créateur, doté de la sagesse suprême, a ordonné à l'homme que de bonnes choses, nécessaires à son existence et veut l'éloigner de tout préjudices. Quand bien même nous ne comprenons pas toujours les lois du Créateur faisons preuve d'humilité et remettons-nous à sa grande sagesse.
